

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 5 avril 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, mesdames les conseillères Johanne Dubé, Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absence : Madame Julie Mercier

072.04.16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2016 soit accepté tel que présenté en ajoutant au varia adresse courriel pour les conseillers et en laissant le varia ouvert.

073.04.16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Madame la mairesse Nathalie Lévesque s'informe auprès des membres du conseil municipal, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de le ratifier et de l'adopter.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

La directrice générale Mme Linda Pelletier mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

074.04.16

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

La liste des salaires et des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer sont déposées et font partie intégrante du procès-verbal.

Il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES ET REER	21 352,84 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ	17 765,44 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	115 335,53 \$
TOTAL DES REMBOURSEMENTS DE TAXES	231,11 \$
GRAND TOTAL :	154 684,92 \$

075.04.16

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a besoin d'une aide financière afin de réaliser des travaux d'amélioration de routes municipales ;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de pavage sont à compléter sur la rue Galarneau et que l'ensemble des travaux de pavage est estimé à 10 000 \$;

ATTENDU QUE des travaux de reprofilage de fossés sur la rue Côte Norbert

doivent être réalisés pour une valeur estimée à 10 000 \$;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de redressement de la rue Paquet/Ouellet sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des citoyens pour une valeur estimée à 75 000 \$.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de formuler une demande au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et au député de la circonscription de Côte-du-Sud monsieur Norbert Morin pour un montant total estimé de 95 000 \$.

076.04.16

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE « JARDIN FLORAL LA POCATIÈRE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de prioriser les projets locaux pour l'année 2016.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer au « Jardin floral de La Pocatière » pour l'année 2016.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme souligne le travail remarquable des bénévoles dans ce dossier.

077.04.16

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA (FDMK)/CONTRIBUTION À LA FÊTE CITOYENNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme tiendra une Fête citoyenne le 24 juin 2016 ;

ATTENDU QUE lors de cette activité locale, nous soulignerons le bénévolat, les nouveaux arrivants et les nouveau-nés ainsi que la Fête nationale ;

ATTENDU QUE la Municipalité entend faire de cette activité, l'événement consacré à la reconnaissance citoyenne et une occasion de développer une communauté solidaire.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande à la MRC de Kamouraska une contribution de 500 \$ dans le cadre du programme FDMK/Activités locales.

078.04.16

DEMANDES « DÉFI VÉLO ANDRÉ CÔTÉ »

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté célèbre cette année la 6^e édition du Défi Vélo André-Côté le samedi 2 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le Défi Vélo André-Côté est le plus grand rassemblement à vélo organisé dans la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE depuis sa création en 2011, le Défi Vélo André-Côté a rassemblé environ 650 cyclistes participants et amassés près de 230 000 \$;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation est d'offrir des services gratuits aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable ainsi qu'à leurs proches.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité autorise la sortie d'un membre de son personnel et d'une camionnette avec gyrophares, et consent à une autorisation de passage sur les routes de la Municipalité pouvant comprendre notamment le chemin Haut de la rivière, la route 230, la rue du Moulin et le rang de la Cannelle lors de l'événement du 2 juillet prochain afin de

contribuer à la réussite en toute sécurité de la 6^e édition du Défi Vélo André-Côté.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 299 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT NO 290 PORTANT SUR LES FRAIS EXIGIBLES ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avis de motion est par la présente donné par Nathalie Desroches qu'à une prochaine réunion, le règlement no 299 visant à remplacer le règlement no 290 portant sur les frais exigibles et la transmission de documents et de renseignements personnels sera adopté avec dispense de lecture.

Nathalie Desroches, conseillère

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 300 PORTANT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

Avis de motion est par la présente donné par Éric Lavoie qu'à une prochaine réunion, le règlement no 300 portant sur la prévention incendie sera adopté avec dispense de lecture.

Éric Lavoie, conseiller

079.04.16

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE le 7 mai 2013, par sa résolution no 131.05.13, la Municipalité de Saint-Pacôme a accordé l'admissibilité au programme d'accès à la propriété à madame Catherine Vaillancourt et monsieur Alexandre Thibault ;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble visé ont respecté les règles du programme pour 2015 et ont déposé une demande de remboursement.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède au remboursement de la taxe générale net de la pondération pour un montant de 954,16 \$ à madame Catherine Vaillancourt et monsieur Alexandre Thibault.

080.04.16

RÈGLEMENT HORS COURS/GROUPE CAILLOUETTE INC.

ATTENDU QUE dans le litige Groupe Caillouette inc., demanderesse, Station plein air St-Pacôme, défenderesse et la Municipalité de Saint-Pacôme, mise en cause, les parties ont décidé de régler à l'amiable ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a inscrit à son budget un montant de 40 000 \$ dont 30 000 \$ est actuellement disponible.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme, verse à la Station plein air un montant de 20 000 \$ qui devra être utilisé à la seule fin du montant entendu selon la Transaction-Quittance.

081.04.16

FACTURATION MALLETTE/DOSSIER DE VÉRIFICATION

Il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la facturation de Mallette S.E.N.C.R.L. pour un montant de 9 500\$ selon l'offre de service pour la vérification annuelle 2015 et un montant de 1 350 \$ pour des travaux comptables additionnels nécessaires à la préparation des états financiers 2015.

D'autoriser le paiement de la facture de 12 474,79 \$ taxes incluses.

082.0416

FACTURATION MALLETTE/FORMATION

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la facturation de Mallette S.E.N.C.R.L. au montant de 637 \$ pour la formation offerte pour le mois de février selon l'offre de service.

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 732,39 \$ taxes incluses.

083.04.16

HONORAIRES CAIN, LAMARRE, CASGRAIN WELLS/DOSSIER CPTAQ PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme requiert les services de la firme Cain, Lamarre, Casgrain Wells pour les services professionnels concernant le parc industriel et une demande de dézonage avec la CPTAQ.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture d'honoraires professionnels de 2 743,01 \$ incluant les taxes.

084.04.16

RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la réaffectation budgétaire suivante :

2 500\$ de 0219000412 Administration générale/Service juridique
à 0261000419 Urbanisme & Zonage/Service professionnel

085.04.16

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2015/ATTESTATION DE L'UTILISATION DE LA COMPENSATION

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 1 118 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité, visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

086.04.16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/COMITÉ COLLOQUE DES AÎNÉS (ES) DU KAMOURASKA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de prioriser les projets locaux pour l'année 2016.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer à l'activité « Colloque

des aînés (es) du Kamouraska organisé par le Comité permanent colloque aînés
(es) du Kamouraska.

087.04.16

APPUI À LA « SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE »

ATTENDU QUE la tenue à travers le Canada de la Semaine de la sécurité publique ferroviaire du 25 avril au 1^{er} mai 2016 ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

ATTENDU QU'opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

ATTENDU la demande d'Opération Gareautrain que le Conseil municipal appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Municipalité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

088.04.16

MANDAT À LA FIRME MALLETTE POUR LA REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit produire son bilan de la gestion des matières résiduelles auprès de Recyc-Québec.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Mallette S.E.N.C.R.L. d'effectuer la reddition de comptes du bilan de la gestion des matières résiduelles de la Municipalité de Saint-Pacôme pour l'année fiscale 2015.

089.04.16

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FIL ROUGE

ATTENDU QUE la Corporation FIL ROUGE tiendra bientôt une première assemblée générale de ses membres afin d'y composer le Conseil d'administration;

ATTENDU QUE la Corporation FIL ROUGE projette d'offrir à la Municipalité de Saint-Pacôme deux postes à son Conseil d'administration.

La mairesse demande que l'on passe au vote.

Ont voté pour : Johanne Dubé, Éric Lavoie et Christian Dionne.

A voté contre : Nathalie Desroches

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à la majorité des conseillers présents de nommer madame Nathalie Lévesque, mairesse et madame Doris Girard, citoyenne comme représentantes de la Municipalité de Saint-Pacôme au Conseil d'administration de la Corporation FIL ROUGE.

090.04.16

AUTORISATION À FIL ROUGE POUR L'UTILISATION D'UNE ADRESSE COURRIEL @st-pacome.ca

ATTENDU QUE la Corporation FIL ROUGE, organisme à but non lucratif dont le siège social est situé dans la Municipalité de Saint-Pacôme demande à pouvoir utiliser le nom de domaine municipal pour son adresse courriel.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la Corporation FIL ROUGE à créer sur le WEB, une adresse courriel avec @st-pacome.ca.

QU'une entente d'utilisation sera signée entre les deux parties.

091.04.16

ESPACE DÉDIÉ À FIL ROUGE À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Corporation FIL ROUGE, organisme à but non lucratif dont le siège social est situé à Saint-Pacôme a un besoin temporaire d'un local pour la première année d'opération.

La mairesse demande que l'on passe au vote.

Ont voté pour : Johanne Dubé, Éric Lavoie et Christian Dionne.

A voté contre : Nathalie Desroches

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Christian Dionne et résolu à la majorité des conseillers présents de dédier un espace réservé à FIL ROUGE à la bibliothèque municipale ainsi qu'une clé à un représentant désigné par la Corporation.

092.04.16

MANDAT À LA FIRME TETRA TECH POUR UNE AIDE TECHNIQUE À LA PRODUCTION DU FORMULAIRE DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR 2015

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit produire un formulaire présentant un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable ainsi qu'un état de situation et un plan d'action au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE les honoraires pour produire le rapport sont une dépense admissible dans le cadre de la TECQ selon la priorité 2.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme mandate la firme Tetra Tech pour l'accompagner dans la réalisation du formulaire de la Stratégie d'économie d'eau potable pour 2015 selon un budget d'honoraires de 2 000 \$.

093.04.16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE (SGRO)

ATTENDU QUE la Société de gestion de la Rivière-Ouelle (SGRO) désire réaliser des travaux afin de réaménager une fosse de la Rivière-Ouelle située à Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux, un plan de trois étapes a été déposé par la Corporation ;

ATTENDU QUE la réhabilitation de cette fosse permet d'améliorer l'offre de la pêche au saumon dans notre Municipalité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité participe au projet pour une contribution totale de 5 000 \$ répartie en 2 500 \$ en argent et 2 500 \$ en support de main-d'œuvre.

QUE la Société de gestion de la Rivière-Ouelle (SGRO) devra démontrer, avant le début des travaux, avoir reçu toutes les autorisations ministérielles requises, fournir le rapport préparé à l'étape 2 par OBAKIR et s'assurer de la protection des installations actuellement dans le lit de la rivière et qui appartiennent à la Station de plein air et/ou à la Municipalité de Saint-Pacôme.

QU'une entente de responsabilités devra être signée à cet effet.

094.04.16

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep La Pocatière lance une Campagne de financement à hauteur de 1 250 000 \$ sous le thème « La formation collégiale, source d'avenue pour les jeunes » ;

ATTENDU QUE la demande de contribution est de 0,50 \$ per capita par année pendant cinq ans et que la MRC de Kamouraska assumera le premier 0,25 \$ per capita ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit opérer avec un budget excessivement modéré en ce qui concerne les dons mais reconnaît l'importance de l'institution d'enseignement que représente la Fondation.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une contribution de 100 \$ par année soit versée dans le cadre de la Campagne de financement de la Fondation du Cégep de La Pocatière, et ce, pour les années 2016 à 2021.

095.04.16

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE/GALA PLÉIADE POLYVALENTE LA POCATIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de prioriser les projets locaux pour l'année 2016.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer au Gala Pléiade de la Polyvalente de La Pocatière.

096.04.16

ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CONCERNANT LES SERVICES AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a transmis un protocole d'entente concernant les services aux sinistrés ;

ATTENDU QUE cette entente encadre les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge sur notre territoire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise madame Nathalie Lévesque, mairesse et madame Linda Pelletier, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le protocole d'entente avec la Croix-Rouge pour l'exercice 2016-2017 et à verser la contribution de 255,52 \$ à la Croix-Rouge dans le cadre de cette entente.

097.04.16

ACCEPTATION DU FINANCEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE selon la résolution 060.03.16, la Municipalité de Saint-Pacôme a procédé à une demande d'offre de financement à court terme auprès de la Banque Nationale et de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière ;

ATTENDU QUE seul Desjardins services financiers a déposé une offre de financement ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde le financement temporaire prévu le 12 avril 2016 à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière.

QUE ce financement temporaire au montant de 889 400 \$ est d'une durée de trois (3) mois, au taux d'intérêt de 2.40 % et des frais d'étude de 500 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme autorise madame Nathalie Lévesque, mairesse et madame Linda Pelletier, directrice générale à signer, pour et au nom

de la Municipalité de Saint-Pacôme, tous les documents financiers et administratifs requis à ce financement.

098.04.16 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE/ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR LA POCATIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de prioriser les projets locaux pour l'année 2016.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer à l'Association du baseball mineur La Pocatière.

099.04.16 **OFFRE DE SERVICES/GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu trois (3) soumissions du Groupe de géomatique Azimut inc. se détaillant comme suit :

Soumissions déposées	Description des services	Prix
1	Abonnement au service GO net 6 offrant le service en accès réservé, public et au mobile	1 724,63 \$
2	Migration des projets existants vers la nouvelle version et à GO net 6 pour diffuser selon les normes du MAMOT	287,44 \$
3	Formation de 100 \$ par participant	100\$/participant

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte les trois soumissions déposées par le Groupe de géomatique Azimut inc.

100.04.16 **PROTOCOLE D'ENTENTE MRC RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu le protocole d'entente de la MRC de Kamouraska relatif à la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pris connaissance de ce protocole.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme confirme son engagement aux modalités de l'entente et désigne madame Nathalie Lévesque, mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le protocole d'entente.

101.04.16 **DEMANDE DE COMMANDITE/LA TRAVERSÉE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de prioriser les projets locaux pour l'année 2016.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer à l'organisme La Traversée.

102.04.16

SOUSSION POUR BALAYAGE DE RUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres à trois entreprises pour le balayage des rues au printemps 2016 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'analyse des trois soumissions reçues dans le délai accordé ;

ATTENDU QUE deux soumissions présentant un tarif horaire estimé et qu'un autre un montant forfaitaire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la soumission de « Les entreprises TREMA » pour un montant forfaitaire de 6 783,53 \$ pour l'année 2016.

103.04.16

SOUSSION ENTRETIEN DES LUMIÈRES DE RUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a procédé à trois appels d'offre pour l'entretien des lumières de rues ;

ATTENDU QUE les entreprises ont déposé les soumissions dans les délais requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions déposées.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde à « Votre Docteur Électrique inc. » l'entretien des lumières de rues pour l'année 2016.

QU'un contrat indiquant les critères identifiés sur le document de soumissions devra être signé entre l'entreprise et la Municipalité et que madame Linda Pelletier, directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, ledit contrat.

104.04.16

HONORAIRES PROFESSIONNELS LAVERY/DOSSIER DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Lavery, De Billy, avocats pour la représenter dans le dossier du pourvoi en contrôle judiciaire par monsieur Philippe Côté par sa résolution no 053.03.16 ;

ATTENDU QUE la firme a transmis à la Municipalité ses honoraires à date en regard de ce dossier.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de 1 184,14 \$ taxes incluses.

105.04.16

HONORAIRES PROFESSIONNELS WSP CANADA/PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a confié le mandat à la firme WSP pour la révision du plan d'intervention de par sa résolution no 205.10.15 ;

ATTENDU QUE la firme a transmis à la Municipalité ses honoraires professionnels à date en regard de ce dossier.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de 2 730,66 \$ taxes incluses.

106.04.16

HONORAIRES PROFESSIONNELS BPR INFRASTRUCTURES/RAPPORT EAU POTABLE 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a mandaté la firme BPR infrastructures inc. pour compléter le formulaire de l'usage de l'eau 2013 conformément à sa résolution no 110.05.14 ;

ATTENDU QUE la firme a transmis une facture d'honoraires professionnels à date en regard de ce dossier ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de 431,82 \$ taxes incluses et d'aviser la firme que le mandat est terminé pour ce dossier.

107.04.16

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMISSION SCOLAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme et la Commission scolaire désire établir un protocole d'entente sur l'utilisation d'espaces et d'équipements et leurs conditions d'accès ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente a été préparé et que la Municipalité en a pris connaissance et procédé à son analyse ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner madame Nathalie Lévesque mairesse et madame Linda Pelletier, directrice générale pour signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, ledit protocole.

108.04.16

PLAN DE DÉPLACEMENT « À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adhéré au programme « À pied, à vélo, ville active » de Vélo Québec par sa résolution no 081.04.14 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme veut offrir des lieux appropriés et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à sa communauté ;

ATTENDU QUE le plan de déplacement « À pied, à vélo, ville active » a été déposé aux membres du Conseil afin de mettre en œuvre, dès 2015, des mesures concrètes découlant de cet engagement.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan de déplacement « À pied, à vélo, ville active » daté du 30 juillet 2015.

109.04.16

MANDAT AUSCULTATION DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a mandaté la firme WSP pour demander des soumissions pour l'auscultation des chaussées selon la résolution no 055.03.16 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu deux (2) soumissions qui ont été analysées par la firme WSP ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à Englobe le mandat d'auscultation des chaussées pour un montant de 2 950 \$ avant taxes tel que recommandé par la firme WSP.

110.04.16

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE MODIFIER LES CONDITIONS DE CAUTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ENVERS LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE MORATOIRE DE LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est caution de la Station plein air de Saint-Pacôme dans un prêt contracté auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE le prêt original était de quatre cent soixante-quinze mille dollars (475 000 \$) et que le solde capital et intérêts en date du 1^{er} février 2016 était de deux cent cinquante-sept mille six cent vingt-trois dollars et quarante-trois cents (257 623,43 \$) ;

ATTENDU QUE la Station plein air de Saint-Pacôme n'a effectué aucune activité durant les saisons 2014-2015 et 2015-2016 n'ayant ainsi généré aucun revenu ;

ATTENDU QUE le Ministère de l'éducation du loisir et du sport a confirmé l'octroi d'une subvention afin de réaliser les travaux d'investissement nécessaires à la reprise des activités pour la saison 2016-2017 ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska, la Municipalité de Saint-Pacôme et le Conseil d'administration de la Corporation ont contribué financièrement à la préservation des actifs au cours des deux dernières années ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise la Station plein air de Saint-Pacôme à demander un moratoire sur le prêt cautionné par celle-ci sur le capital et intérêts jusqu'en janvier 2017.

Il est également résolu que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de modifier les conditions de cautionnement de cette obligation en vertu des modifications expliquées au paragraphe précédent ainsi que selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

VARIA

111.04.16

ADRESSE COURRIEL POUR LES CONSEILLERS

ATTENDU QUE la Municipalité désire rendre accessible aux conseillers une adresse courriel portant le nom de domaine @st-pacome.ca ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une adresse courriel avec @st-pacome.ca sera créée sur le Web pour chaque poste de conseiller.

QUE cette adresse courriel sera inscrite sous le nom des conseillers sur le site Web de la Municipalité et dans le journal Le Pacômien.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une quinzaine de personnes assistent à la séance et des suggestions concernant la récupération des matières résiduelles seront validées.

À compter d'avril, les listes des incompressibles et des comptes à payer seront jointes sur le Web au procès-verbal.

Une remarque est faite concernant le balayage de rues nous demandant de s'assurer que l'entrepreneur aura une citerne suffisante pour éviter la poussière.

Des questions sont soulevées concernant les limites de vitesse à l'entrée est du village au niveau de la zone industrielle jusqu'à la rue Pelletier.

112.04.16

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 15.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Linda Pelletier
Directrice générale

